Rapport du jury de l'examen professionnel d'adjoint administratif de 1ère classe du ministère de la culture et de la communication
Session 2009

Remarques préliminaires

Pour la session 2009, 10 postes étaient éligibles à l'accès au grade d'adjoint administratif de 1ère classe. Alors qu'une cinquantaine d'agents remplissaient les conditions d'inscription, 24 candidats se sont présentés à l'épreuve écrite. La chance de réussite au départ était donc de 10/24, soit plus de 40%. Avec la défection de 2 candidats lors de l'épreuve orale, elle s'élevait à 45%. L'examen était donc cette année particulièrement accessible et méritait donc, peut-être d'autant plus, un effort de préparation de la part des candidats.

Les coefficients des deux épreuves, 2 pour l'écrit et 3 pour l'oral, doivent inciter les candidats à accorder la même importance aux deux étapes de l'examen. Les meilleurs candidats à l'oral font partie des 10 lauréats, ce qui n'est pas surprenant mais implique qu'ils ont eu d'assez bonnes notes également à l'écrit. A l'inverse, les candidats les moins préparés à l'oral et ayant donc les moins bons résultats à cette épreuve n'ont pas obtenu à l'écrit des notes suffisamment élevées pour leur permettre de compenser leur oral.

Le jury a décidé d'attribuer les 10 postes éligibles à la promotion, et n'a donc pas fixé un résultat minimal conditionnant le succès à l'examen.

Observations relatives à l'épreuve écrite

Afin de permettre à chaque candidat de marquer des points selon son ou ses points forts, les quatre questions du sujet écrit permettaient une évaluation sur des critères différents : maîtrise des savoirs de base concernant le français (vocabulaire et rédaction : questions 1 et 4) et le calcul (question 3), connaissances relatives au ministère (question 2) et à la fonction publique (question 4), capacité d'analyse et bon sens.

Pour la première question, il était demandé aux candidats de repérer dans un texte court dix mots en franglais et de les remplacer par des mots en français. Les candidats ont quasiment tous su repérer les mots concernés. Pour la suite, l'exercice s'est révélé plus délicat. Dans la majorité des copies, il apparaît que les candidats ont bien l'idée du sens de la plupart des mots, mais de manière assez voire très approximative. Quelques contresens ont été observés. Par ailleurs, il semble que lorsqu'ils ne connaissent pas les mots, les candidats préfèrent ne proposer aucun terme alors qu'il était en principe possible de suggérer des mots français par déduction, en fonction du contexte et du sens de la phrase. Lorsqu'ils ont été interrogés sur leurs impressions concernant l'épreuve écrite, plusieurs candidats ont fait part de leur perplexité ou de leur doute quant à l'intérêt de cette question, oubliant notamment la mission du ministère à l'égard de la langue française.

La deuxième question relative à la connaissance du ministère comprenait 3 volets. Dans un premier temps, il fallait attribuer les années correspondant à six événements de l'histoire du ministère (six années étaient proposées). Cette partie a été globalement bien traitée. Mais les correcteurs ont été étonnés lorsque seuls cinq évènements sur les six ont été

datés. L'énoncé indiquait en effet qu'une seule réponse par date était possible. Un certain nombre de candidats n'a pas su faire preuve d'attention et/ou de déduction, perdant ainsi des points. Dans un deuxième temps, les candidats devaient citer quatre ministres de la culture ayant exercé ses fonctions durant des décennies différentes, ce qu'ils ont su faire pour la plupart d'entre eux. Quelques noms de personnages politiques historiques n'ayant jamais été ministres de la culture ont toutefois été mentionnés. Pour une copie, on regrette la mauvaise lecture de la question qui a conduit le candidat à citer les différents noms du ministère, exercice plus difficile que celui demandé. Dans la troisième partie de la question, les noms des trois directions générales créées dans le cadre de la réorganisation du ministère étaient demandés. Cette partie n'a pas été bien traitée, les réponses étant au pire absentes ou fausses, au mieux approximatives. Les candidats semblent donc avoir une meilleure connaissance de l'histoire du ministère que de son actualité. La question d'actualité concernant essentiellement l'administration centrale, ce constat est peut-être néanmoins à rapprocher de l'analyse des structures de provenance des candidats, les services centraux étant très faiblement représentés.

A la troisième question, il s'agissait de calculer le montant d'une commande de fournitures. Les opérations ne comportaient aucun piège mais nécessitaient une lecture attentive de l'énoncé, notamment en raison de l'introduction d'un pourcentage. Les opérations ont bien été posées mais des erreurs de calcul ont parfois abouti à un mauvais résultat.

La quatrième et dernière question était la plus ouverte et impliquait un travail de rédaction de la part des candidats puisqu'il fallait décrire en quelques lignes les principales étapes de la carrière d'un fonctionnaire. Cette question est celle qui a donné les moins bons résultats. Dans son barème, le jury avait décidé d'attribuer des points pour l'introduction des notions clés (concours, titularisation, évaluation, échelon, grade, formation, radiation des cadres, etc.) et pour la rédaction. Malgré la formulation de l'énoncé, plusieurs candidats se sont abstenus de rédiger en présentant leur réponse avec des tirets. Sur le fond, plusieurs candidats n'ont pas répondu du tout. D'autres ont fait des réponses lacunaires, traduisant une difficulté à partir de son expérience professionnelle pour y trouver des éléments de réponse et en faire une synthèse. Enfin, dans des cas très particuliers, l'exercice a été utilisé pour exprimer des frustrations personnelles, ce qui n'est bien évidemment pas opportun dans le cadre de l'examen professionnel.

Observations relatives à l'épreuve orale

Au cours de l'épreuve orale de 15 minutes, les candidats disposent de 5 minutes pour présenter leur situation et expérience professionnelle. Dans ce cadre, la sanction de l'oral dépend largement de cette présentation. Non préparée et limitée en substance à l'annonce du poste occupé, elle produit une impression négative qu'il est ensuite très difficile de corriger. De plus, après une présentation trop succincte, le jury dispose de temps supplémentaire pour interroger les candidats, ce qui représente une mise en difficulté potentielle qui peut être évitée. A l'inverse, ceux qui avaient visiblement préparé de manière sérieuse cette présentation, sur le fond (réflexion et synthèse sur le parcours) et la forme (durée maîtrisée), ont fait l'objet d'une attention toute particulière du jury.

Il faut signaler que plusieurs candidats avaient préparé un document écrit. Le jury a dû leur indiquer que l'épreuve se déroulait sans documents. Cette consigne qui ne leur avait pas été indiquée clairement ne semble heureusement pas les avoir perturbés outre-mesure.

Concernant la partie d'échanges avec le jury, un ensemble de critères a été pris en

compte : curiosité manifeste à l'égard des missions et du domaine d'exercice, motivation pour l'examen, analyse et compréhension d'une part de son propre rôle au sein de la structure administrative et d'autre part de celui de ladite structure par rapport au ministère, connaissances théoriques en lien avec les fonctions occupées.

Conclusions

Le jury ayant décidé d'attribuer les 10 postes sans condition de notes minimales, le seuil de réussite se situe légèrement en dessous de la moyenne (49/50). A de rares exceptions près, les membres du jury ont été déçus par le niveau des candidats. Pourtant, en faisant preuve d'attention aux énoncés et d'intérêt à l'égard de la vie du ministère, il était possible de répondre à la plupart des questions, tant à l'écrit qu'à l'oral. Les membres du jury se sont demandés si le manque total de préparation de certains candidats ne traduisait pas un désintérêt quant à leur évolution de carrière ou une incompréhension des conditions de l'examen, voire dans quelques cas un manque de considération à l'égard du jury et de l'administration qui consacrent du temps et des moyens à l'organisation de ces épreuves. Cela est d'autant plus regrettable qu'il a semblé au jury qu'en y consacrant la préparation nécessaire, la plupart des candidats étaient en mesure de réussir les épreuves.

Provenance des candidats ayant passé les 2 épreuves / des lauréats

	Candidats	%	Lauréats	%
DRAC	**3**	**13,5**	**2**	**20**
SCN	1	4,5	0	0
EP musées	2	9	2	20
Services de l'administration centrale	2	9	0	0
CNC	**5**	**22,5**	**3**	**30**
SDAP	**4**	**18**	**2**	**20**
Écoles (Beaux-Arts - architecture)	2	9	1	10
Autres	3	13,5	0	0
	22	100	**10**	100

Eu égard au nombre modeste de candidats, l'analyse statistique est peu probante. Ce qui est toutefois remarquable est l'équilibre quant à la nature des administrations représentées. Concernant les résultats, on peut constater qu'ils correspondent globalement aux proportions dans lesquelles les services sont représentés. Le CNC étant l'établissement qui a présenté le plus de candidats, il y a une logique à ce que la majorité des lauréats en soient issus, d'autant que le CNC a semble-t-il fourni une formation spécifique à ses agents dans la perspective de cet examen professionnel.

Paris, le 29 janvier 2010
Nathalie HEBREARD